

LES DEFIS PASTORAUX DE LA FAMILLE DANS LE CONTEXTE DE L'ÉVANGÉLISATION

Avant de présenter les principales conclusions du questionnaire préparatoire au Synode des Evêques portant sur « les défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation », je tiens, au nom des Evêques de France, à remercier très sincèrement les milliers de personnes qui ont pris le temps de réfléchir aux questions posées et d'y répondre.

La brièveté du temps accordé pour transmettre les réponses, avec l'occurrence des fêtes de Noël, a certainement limité leur nombre, de même que la formulation parfois difficile de certaines questions. Malgré tout, plus de 2000 pages, essentiellement faites des synthèses de 83 diocèses et de mouvements et groupes, mais aussi de contributions personnelles, ont été envoyées pour préparer la synthèse nationale envoyée à Rome. L'ensemble des contributions représente donc beaucoup plus de pages encore.

Une telle quantité de réponses manifeste bien l'importance du rôle et de la mission de la famille. Beaucoup d'aspirations et d'attentes, mais aussi bien des souffrances ont été exprimées. Tout cela est à accueillir avec attention.

Dans le cadre de ce bref résumé, il n'est pas possible de reprendre une à une les 39 questions proposées. Par contre, voici, d'une manière synthétique, les principales insistances qui devraient susciter la réflexion de l'Eglise catholique en France.

- 1. La famille est présentée très largement comme un grand bien.** Les réponses soulignent son importance pour le bonheur de chacun de ses membres et notent aussi que son éclatement est cause de grandes souffrances.

Elle est appelée à être un lieu d'amour, amour des conjoints, amour pour les enfants et apprentissage de l'amour à travers joies et épreuves, réussites et échecs. Ici, rien n'est jamais acquis d'avance ! Beaucoup de réponses font valoir qu'un soutien de la vie familiale est nécessaire pour que celle-ci puisse donner tout ce que l'on en attend. Ce soutien provient d'abord de la grâce du sacrement de mariage. Il sera nécessaire d'amplifier et de soigner la préparation du mariage afin d'en faire saisir le sens profond et d'en déployer les divers éléments (cf. infra).

La pastorale familiale reste souvent insuffisante, se limitant par exemple à quelques rencontres des mouvements familiaux. Elle est appelée à se développer réellement et à devenir une force de proposition, de réflexion, de soutien.

Enfin, puisque beaucoup font remarquer que, trop souvent, couples et familles sont seuls face aux épreuves, il conviendra de chercher les moyens adaptés pour un véritable appui, tout spécialement lors des moments de crise.

2. Un grand nombre de réponses manifestent **le décalage qui existe entre l'enseignement de l'Eglise et les choix des couples** qui se reconnaissent catholiques. Un tel décalage apparaît tout particulièrement à propos de la contraception et des demandes que les divorcés-remariés adressent à l'Eglise à propos des sacrements de l'Eucharistie et de la réconciliation.

- ▶ Les réponses soulignent que l'enseignement de l'Eglise est, le plus souvent, mal connu ou ignoré. On le ramène fréquemment à la perspective de ce qui est permis et de ce qui est défendu et, bien entendu, ce qui est défendu l'emporte de loin.

Il est vrai que les textes du Magistère sont habituellement longs et complexes. Ils font appel à des conceptions anthropologiques qu'il faut expliquer, comme par exemple la « loi naturelle ». Il est demandé que soient produits des textes plus simples et accessibles afin de rendre le message de l'Eglise plus audible.

Personne ne remet en cause l'enseignement biblique et les réponses rappellent fréquemment l'enseignement de Jésus. Beaucoup cependant font remarquer que Jésus a des paroles beaucoup plus sévères sur l'argent et son usage que sur la sexualité et se demandent pourquoi on fait souvent l'inverse aujourd'hui.

- ▶ On regrette aussi que la vie des familles ne semble pas réellement prise en compte sous ses aspects les plus concrets : par exemple le poids de la vie professionnelle alors que les enfants deviennent adolescents et demandent beaucoup d'énergie et que les parents âgés réclament de la présence, ou même des soins et des décisions difficiles à prendre... Que le Synode ne reste pas dans les abstractions !
- ▶ La législation civile a multiplié les lois qui s'inscrivent clairement en opposition aux positions de l'Eglise catholique. Qu'il suffise de signaler la libéralisation de l'avortement, la possibilité du mariage pour les personnes homosexuelles, le divorce par consentement mutuel, la contraception largement diffusée, y compris pour les mineur(e)s... Tout cela pèse sur les mentalités, et les familles catholiques elles-mêmes en sont marquées.
- ▶ Un certain nombre de réponses relèvent que « la loi de gradualité » présentée par le Pape Jean-Paul II n'est guère connue. Celle-ci n'envisage pas de changer la loi de l'Eglise, mais relève que les personnes, dans leur parcours humain, peuvent ne pas pouvoir, en conscience, mettre en œuvre certaines prescriptions dans les circonstances qu'elles traversent mais envisagent sérieusement de les réaliser dans l'avenir. Cette loi devrait être présentée beaucoup plus largement en manifestant les étapes d'une croissance. Il en est de même pour la « théologie du corps » telle que Jean-Paul II en a fait l'exposé.

3. **Les rapports entre la loi morale et la conscience personnelle.**

A l'arrière-fond d'un grand nombre de réponses apparaît clairement la question de la relation à établir entre la loi morale (présentée soit dans l'Ecriture, soit dans l'enseignement de l'Eglise) et la conscience personnelle.

La société a répandu la conception du changement de la loi quand les pratiques sociales évoluent. Par contre, l'Eglise présente la loi comme un objectif à réaliser, même s'il est souvent très exigeant.

Les enseignements de l'Eglise apparaissent souvent comme étant à contre-courant des pratiques habituelles dans tous les domaines. Il n'est pas facile, en particulier pour les adolescents et les jeunes, de se trouver ainsi à contre-courant. Ils ont besoin d'aide et de soutien pour ne pas être découragés.

Devant ces défis, plusieurs souhaits sont exprimés :

- ▶ Tout d'abord fonder sur l'Ecriture l'enseignement de l'Eglise. Il ne doit pas paraître de type moralisateur, mais conduire à un vrai respect des personnes.
- ▶ Ne pas en rester à des généralités, mais présenter des exemples sous forme de témoignages. La place de couples et de familles chrétiennes est déterminante.
- ▶ Savoir écouter les personnes et saisir les joies et difficultés de ce qu'elles vivent. A partir de là, multiplier les initiatives et avoir des personnes bien formées, capables de mettre en pratique une pastorale familiale adaptée aux personnes et à leur situation.
- ▶ Veiller à une articulation juste entre l'annonce de la foi au Christ et les conséquences spirituelles et morales. C'est ainsi que la foi soutient les couples et les familles dans les situations difficiles qu'ils doivent porter.
- ▶ Souligner la place essentielle de la conscience personnelle des couples dans les choix qu'ils doivent poser dans leur vie intime.

Ainsi l'Eglise pourra être perçue de manière positive dans sa mission d'éducatrice de la foi et de témoin de la miséricorde de Dieu.

4. La préparation au mariage.

Beaucoup de ceux qui demandent un mariage religieux n'ont qu'une faible connaissance de ce que représente le sacrement du mariage. Leur foi chrétienne est souvent limitée et ils n'ont guère de relation personnelle avec le Christ.

Le temps de la préparation au mariage est particulièrement important. Il est proposé qu'il puisse être vécu en s'inspirant des pratiques du catéchuménat des adultes. Des temps de célébration pourraient rythmer la préparation et permettre une meilleure découverte de la foi chrétienne et du sens du mariage chrétien.

5. Les divorcés remariés.

Le nombre des divorces augmente continuellement en France. Les causes en sont multiples et les facteurs personnels importants. Faire l'expérience d'une séparation est une réalité douloureuse, pour les conjoints comme pour leurs enfants. Souvent, une nouvelle union s'établit, que l'Eglise ne reconnaît pas, du fait de l'indissolubilité du mariage, ce qui conduit à ne pas pouvoir recevoir les sacrements de l'Eucharistie et de la réconciliation.

Un certain nombre de personnes s'efforcent de rester fidèles à ce premier mariage en restant seules et il faut les soutenir.

Beaucoup de réponses demandent que la pratique de l'Eglise s'inspire par exemple de celle des Eglises orthodoxes : quand un temps de pénitence a eu lieu, que la stabilité de

la nouvelle union paraît clairement acquise, une célébration peut la reconnaître, sans pour autant remettre en cause l'indissolubilité du mariage. Il est demandé aussi, souvent, de laisser cette décision aux personnes concernées éclairées par un accompagnement personnel. Les déclarations canoniques de nullité de mariage pourraient devenir plus nombreuses avec un allègement de procédure, mais de très nombreuses réponses expriment leurs réserves à cet égard, soulignant qu'on ne peut pas déclarer nulle une expérience de vie telle qu'un mariage.

6. Les unions de personnes de même sexe.

L'attitude demandée à leur égard est celle de l'accueil sans jugement ni rejet de la part de l'Eglise et de ses membres. En même temps, l'Eglise ne peut pas renoncer à ses convictions concernant le mariage chrétien.

On demande en particulier d'aider les parents dont un enfant est homosexuel à vivre dans une attitude juste cette situation. Les mouvements d'homosexuels catholiques restent trop peu connus.

7. L'ouverture des époux à la vie.

Une grande majorité de réponses soulignent que l'encyclique *Humanae Vitae* (1968) a entraîné chez beaucoup de couples une rupture avec l'enseignement de l'Eglise. L'insistance de l'Eglise sur ce point semble incompréhensible pour ces personnes.

Une petite minorité convaincue met en œuvre cet enseignement en s'inspirant par exemple de la méthode Billings.

D'une manière générale, on attend que l'Eglise donne aux couples chrétiens des critères de discernement qui leur servent de points de repère.

Beaucoup croient que l'Eglise condamne la sexualité. Il paraît indispensable que des couples chrétiens témoignent que la relation sexuelle participe à la croissance de l'amour dans le couple. Il sera important de mettre l'accent sur la qualité relationnelle de l'amour qui unit les époux en faisant percevoir ce qu'ils sont appelés à vivre comme chasteté.

Conclusion.

La famille est un lieu propice pour expérimenter l'amour de Dieu, car en son sein la personne se découvre aimée et appelée à vivre la communion.

Les crises qui la touchent peuvent ébranler la foi et faire obstacle à la rencontre du Christ.

La crédibilité du message de l'Eglise se joue aujourd'hui sur sa capacité à délivrer un message de bonheur au sujet du couple chrétien et de la famille en leur fournissant les moyens d'un accompagnement adapté. Le bonheur, la joie des couples et des familles chrétiennes sont un signe crédible du message du Christ transmis par l'Eglise.

† Pierre-Marie Carré
Archevêque de Montpellier
Vice-Président de la Conférence des Evêques de France